

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

**Etaient excusés:**

Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

**Etaient absents:**

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 17**

**Conseillers votants : 22**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**34 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de sa participation à la vie associative, la Ville de Blaye apporte son concours par le biais de subventions.

Dans cette optique, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer des subventions selon le tableau ci-dessous ;
- prévoir les dépenses correspondantes à l'article 65748 du budget principal.

DENOMINATION	Ordinaires allouées	Exceptionnelles allouées
<b>BUDGET</b>	2025	
<b>CULTURE</b>		
AFOULKI	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION PHILATÉLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT BLAYAIS	300,00 €	- €
ASTRÉPHÉLIA	1 500,00 €	- €
AU FIL DES MOTS	200,00 €	- €
BLAYE VILLA DES ARTS	2 000,00 €	- €
BLAYE - TARREGA (comité de jumelage)	600,00 €	- €
CHORALE JAUFFRE RUDEL	800,00 €	600,00 €

CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	711,00 €	- €
CONFLUENCES	500,00 €	- €
CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE	500,00 €	
D'ICI DANSE	500,00 €	1 000,00 €
LA VALERIANE	2 500,00 €	- €
ORCHESTRE HARMONIE BLAYE CARS	1 800,00 €	- €
PREFACE	7 500,00 €	- €
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	550,00 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>20 461,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>
<b>DIVERSES</b>		
ACTEURS DE LA CITADELLE	500,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION DE DEFENSE DES SITES ET DES HABITANTS DE LA HAUTE GIRONDE	150,00 €	- €
CHATS DE BLAYE	800,00 €	- €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA HAUTE GIRONDE	250,00 €	- €
USAGERS DU PORT DE BLAYE	200,00 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>1 900,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>CARITATIVES</b>		
ADAPEI - Section de Haute-Gironde	500,00 €	- €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG	500,00 €	- €
F.N.A.T.H intercantonale	200,00 €	- €
LES JARDINS PARTAGÉS DU SAUGERON	300,00 €	- €
LES RESTAURANTS DU COEUR	1 700,00 €	- €
RELAIS	1 800,00 €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	600,00 €	- €
SECOURS POPULAIRE	1 500,00 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>7 100,00 €</b>	- €
<b>SPORT</b>		
AEROCLUB DE MARCILLAC	- €	150,00 €
AMICALE LAIQUE DE BLAYE	4 500,00 €	- €
BLAYE NAUTIQUE	2 500,00 €	- €
CITATROUILLE	800,00 €	- €
LES FILS DE ROLAND	4 000,00 €	- €
RANDO PEDESTRE DU BLAYAIS	300,00 €	- €
STADE BLAYAIS OMNISPORTS	500,00 €	- €
STADE BLAYAIS BRIDGE	200,00 €	- €
STADE BLAYAIS FOOTBALL	11 000,00 €	- €
STADE BLAYAIS HANDBALL	8 400,00 €	- €
STADE BLAYAIS JUDO	3 100,00 €	- €
STADE BLAYAIS PETANQUE	800,00 €	- €
STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE-GIRONDE	17 500,00 €	- €
STADE BLAYAIS SARABANDE	300,00 €	- €
STADE BLAYAIS TENNIS	3 000,00 €	- €
CLUB DE TIR BLAYAIS	470,00 €	- €
STADE BLAYAIS VO VINAM VIET VO DAO	470,00 €	- €
STADE BLAYAIS VOLLEYBALL	2 100,00 €	- €
STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE GIRONDE (Tournoi)	2 000,00 €	- €
JUMPING DE BLAYE	20 000,00 €	- €
MARATHON DES VINS DE BLAYE	2 500,00 €	800,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>84 440,00 €</b>	<b>950,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113 901,00 €</b>	<b>4 050,00 €</b>

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 10 mars 2025 et a émis un avis favorable.  
La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 17 mars 2025 et a émis un avis favorable.  
La commission n°2 (Culture / Tourisme / Unesco / Jumelages / Animation Patrimoniale) s'est réunie le 17 mars 2025 et a émis un avis favorable.  
La commission n°3 (Santé / Ecologie Sociale Et Solidaire / Activités Commerciales / Démocratie Citoyenne) s'est réunie le 17 mars 2025 et a émis un avis favorable.  
La commission n°1 (Affaires Générales / Ressources Humaines) s'est réunie le 13 mars 2025 et a émis un avis favorable.  
La commission n°4 (Sport / Jeunesse / Vie Maritime / Gestion Des Salles) s'est réunie le 13 mars 2025 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 28/03/25  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20250325-75227-AU-1-1

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Stéphane EIAS



Stéphane EIAS

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE



Béatrice Sarraute

